



AVIS PUBLIC

Consultation publique aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2026-088 modifiant le zonage 552-00 De permettre l'usage de conteneur sur le territoire ainsi que faire le changement de thermologie marge de recul contre cours;

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Newport que, conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), lors d'une séance tenue le 3 août 2026, le conseil municipal a adopté par résolution le projet de règlement n° 2026-088 modifiant le zonage 552-00 de permettre l'usage de conteneur sur le territoire ainsi que faire le changement de thermologie marge de recul contre cours.

Le projet de règlement n° 2023-068 sur la démolition d'immeuble, vise notamment :

- à permettre l'usage de conteneur sur le territoire;
- à faire le changement de thermologie marge de recul contre cours.

Le projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Conformément à l'article 125 de la LAU, une consultation publique sur le projet de règlement doit être tenue avant l'adoption du règlement. Toute personne peut prendre connaissance du contenu du projet de règlement aux bureaux de la municipalité, situé au 1452, route 212.

AVIS EST DONC PAR LA PRÉSENTE DONNÉ de la tenue d'une assemblée publique de consultation le mercredi 26 août 2026 à 19 h 00 à l'hôtel de ville de Newport située au 1452, route 212, sur le projet de règlement n° 2026-088 modifiant le zonage 552-00 De permettre l'usage de conteneur sur le territoire ainsi que faire le changement de thermologie marge de recul contre cours.

DONNÉ À NEWPORT, ce 5 août 2026

France Dumont,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, France Dumont, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Newport, certifie sous mon serment d’office avoir publié le présent avis public en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil ce 5 août 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 août 2026.

France Dumont
Directrice générale et greffière-trésorière